



LE PATELIN

DÉCEMBRE 2023

Bonjour à tous,

Je désire profiter du privilège qui m'est accordé en tant que maire pour vous adresser quelques mots en cette période de l'année où la fébrilité des fêtes s'installe et où le temps a tendance à accélérer!

Tout d'abord, je désire remercier encore une fois tous les acteurs ayant participé de près ou de loin à la réalisation et au succès de toutes les activités que nous avons eu en 2023. Je vous invite à participer en grand nombre à l'activité qui se tiendra le 2 décembre prochain dans la salle de notre école en compagnie de la famille Dufour pour en faire encore cette année, un beau succès.

Je voudrais également remercier chacun des conseillers\ères ainsi que notre équipe d'employés municipaux qui maintiennent une qualité de services exemplaires malgré leur petit nombre. Je voudrais également inclure dans cette équipe, toutes les personnes impliquées dans notre Régie Intermunicipale de Services Incendie du Fjord (RISIF), qui, bien que travaillant dans l'ombre, nous rend des services d'une qualité exceptionnelle, peu importent les événements. Chacun d'entre vous participez à maintenir la renommée de notre municipalité. De même, tous les organismes et/ou comités qui gravitent autour de notre municipalité et qui sont importants pour le bien-être de notre communauté recevez l'expression de ma gratitude!

Cette année qui se termine nous aura apporté son lot de rebondissements, mais somme toute, on peut dire qu'elle s'est bien passée et que nous avons eu des dénouements positifs dans plusieurs dossiers. J'en profite pour remercier encore une fois tous les citoyens impactés par l'incendie de forêt que nous avons subi l'été dernier et également ceux privés de leur pont, pour leur collaboration et leur résilience.

En terminant, en mon nom personnel et celui du conseil municipal, je vous souhaite de très joyeuses fêtes. Profitez de ces moments d'arrêt pour vivre de beaux moments en famille et faites le plein d'énergie pour nous aider à faire de 2024 une autre année faste pour Ferland-et-Boilleau!

Vous représentez auprès des instances politiques est une fierté pour moi!

JOYEUSES FÊTES ET BONNE ANNÉE 2024!


Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes du 22 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclusivement.


Pour toute urgence concernant la voirie, l'aqueduc ou la neige, vous pourrez contacter le 418-944-8530 un employé de garde prendra votre appel. Les membres du personnel de la municipalité de Ferland-et-Boilleau vous souhaitent un merveilleux temps des fêtes!

Noël avec le G.A.C.S.B.

Viens chercher ton dessin de Noël et rapporte le à nos bureaux pour participer au concours de Noël du Groupe d'actions communautaires!

Le tirage se fera, le 18 décembre en direct sur la page Facebook du G.A.C.S.B.

À gagner:  2 luges 2 places








 2 ensembles de poterie à peindre

pour plus d'informations: gacfb@gmail.com
418-676-2349



G.A.C.S.B.

CALENDRIER DECEMBRE

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			Compostage 		1	2 NOËL AU VILLAGE
3	4 Recyclage 	5 APRÈS-MIDI BINGO 13 h	6	7 SOUPER DE NOËL DES AINÉS	8	9
10	11 Poubelles 	12 APRÈS-MIDI JEUX 13 h	13 Compostage 	14	15	16
17	18 Recyclage 	19	20	21	22	23
24 Veille de Noël	25 Noël	26 Poubelles 	27 Compostage 	28	29	30

SAINT-VINCENT DE PAUL

Cette année, la collecte pour la Guignolée aura lieu, **le dimanche 3 décembre 2023.**



La majorité de nos revenus provient de la collecte annuelle de la Guignolée, afin d'aider les plus démunis à l'occasion de la fête de Noël. Accueillons nos bénévoles comme nous savons si bien le faire et donnons généreusement.

Si vous désirez donner des denrées non périssables, vous pourrez les déposer au Groupe d'Actions Communautaires ainsi qu'à la municipalité. Vous pouvez également nous aider en étant bénévole pour la réussite de cette journée.

Nous vous remercions de rendre la période des fêtes plus douce pour ceux et celles qui sont dans le besoin!

Les paniers du bonheur

*Pour ceux et celles qui voudraient recevoir une aide alimentaire sous forme de paniers de Noël, veuillez contacter Mme Jeanne Gagné
(418) 676-2353 avant le 7 décembre.*



LE RIVAGE
Maison d'hébergement

LA VIOLENCE CONJUGALE NE PREND PAS DE VACANCES DURANT LE TEMPS DES FÊTES!

Tu te questionnes sur ta situation
amoureuse ou tu t'inquiètes pour
une personne de ton entourage?
Appelle-nous.

**PARCE QUE LA VIOLENCE PEUT
S'ARRÊTER, ICI!**



 418-544-4626

 24h/7jrs

Notre mission

La Maison d'hébergement Le Rivage de La Baie et du Bas-Saguenay est un service 24h/7jours qui a pour mission d'accueillir et d'héberger les femmes ou toute personne s'identifiant comme femme, avec ou sans enfants, vivant une situation de violence. L'hébergement se fait dans un lieu sécuritaire, chaleureux et les services sont confidentiels et gratuits.

Depuis un peu plus d'un an, une intervenante est présente du lundi au jeudi au point de service de l'Anse-St-Jean. Sa présence permet aux femmes de 14 ans et plus, vivant une situation de violence, de bénéficier :

- De rencontres externes adaptées à leurs besoins;
- D'être accompagnées dans leurs démarches (juridique, médicale, recherche de logement, etc.);
- D'être référées aux bons endroits.

Notre intervenante offre également de la sensibilisation et fait de la prévention sur la problématique de la violence conjugale et informe les communautés sur les différents services offerts.

Services gratuits en efficacité énergétique

TABLEAU DES SEUILS DE REVENUS AVANT IMPÔT 2023-2024

Nombre d'occupant	Revenu Total
1 personne	34 400\$
2 personnes	68 500\$
3 personnes	90 000\$
4 personnes	112 000\$
5 personnes et +	117 000\$

Nombre d'occupants: Incluant toutes les personnes (Adultes et enfants) qui habitent ensemble ou qui occupent le même logement.

Pièces justificatives: Avis de cotisation Revenu Québec (ligne 199) ou Avis de cotisation Revenu Canada (ligne 150) ou Carnet d'aide sociale ou Relevé d'assurance emploi ou Avis de supplément de revenu garanti ou Avis de détermination du crédit d'impôt solidarité.

L'organisme autorisé pour vous inscrire:

Expertbâtiment Services-Conseils inc.
www.expertbatiment.ca/econologis
ou par téléphone: 1-844-303-7333



EXPERTBÂTIMENT est le prestataire de services choisi par appel d'offres par le gouvernement du Québec pour offrir le programme gouvernemental Éconologis.

Le programme Éconologis est de retour !

Qu'est-ce qu'Éconologis ?

- Un programme **complètement gratuit** dédié aux ménages à revenu modeste;
- Un programme qui vous permettra **d'améliorer le confort** de votre logement et de **contrôler votre consommation d'énergie**.

Qu'est-ce qui a changé cette année ?

- Même les personnes dont la facture de chauffage est incluse dans leur loyer ont droit au programme !
- La chance de **gagner 1000\$ d'épicerie** suite à la visite du conseiller ! Des conditions s'appliquent. Le concours est organisé par Expertbâtiment, prestataire de service du programme Éconologis.

Suis-je admissible ?

- Le seul critère d'admissibilité est d'être un ménage à revenu modeste.
- Vous ne pouvez pas participer au programme si vous en avez déjà bénéficié au cours des 5 dernières années, à moins que vous ayez déménagé depuis au moins 3 ans.

Le programme vous intéresse ? Appeler au service à la clientèle (1-844-303-7333) avec votre avis de cotisation en main ou votre carnet d'aide sociale afin de répondre à toutes vos questions et de vous inscrire !

Ou pour plus d'informations, visitez le

<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/econologis>

Le 8 novembre dernier, les enfants fréquentant les garderies de Shana Fortin et de Nathalie Simard sont allés visiter notre beau camion de pompier en compagnie d'un des pompiers volontaires M. Claude Paquet.





INTERDICTION DE DÉPOSER LA NEIGE SUR LA VOIE PUBLIQUE

La municipalité rappelle qu'il est interdit de déposer la neige d'une propriété privée sur la voie publique. La neige doit donc être déposée sur son propre terrain. Le règlement sur les nuisances stipule que le fait de déverser, de déposer, de jeter ou de permettre que soit déversée de la neige ou de la glace provenant d'un immeuble privé dans les rues, ruelles, allées, avenues, chemins, terrains publics, places publiques, trottoirs et parcs, constitue une nuisance. Les contrevenants au règlement s'exposent à une amende. Ce règlement a pour objectifs de favoriser la bonne circulation des piétons et des automobiles et assurer leur sécurité.

CHIENS ET CHATS ERRANTS

Depuis un certain temps, nous recevons des plaintes de chiens et des chats errants un peu partout sur le territoire. Le règlement municipal stipule que tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain afin d'assurer la qualité de vie de ses citoyens et veiller au bien-être animal.





Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !



CONSEILS POUR LE TEMPS DES FÊTES



ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinth électrique, chauffeuse, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendies.



LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.



BOUGIES

- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.



CUISINE DES FÊTES

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent.
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.



BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.



RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.



APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence.



SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies

Origine du nom Ferland-et-Boilleau

La municipalité de Ferland-et-Boilleau emprunte son nom aux cantons de Ferland et de Boilleau érigés en 1916 en l'honneur de l'abbé et historien **Jean-Baptiste-Antoine Ferland (1805-1865)**, et de **Charles-Henri-Philippe Gauldrée-Boilleau**, qui a été consul de France au Canada de 1859 à 1863.



Jean-Baptiste-Antoine Ferland



Charles-Henri-Philippe Gauldrée-Boilleau